

Prochaines élections

Du 19 juin 2021 au 26 juin 2021



- * Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans. Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.
- * Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans, au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel

Inscription sur les listes électorales

Pour savoir si vous êtes déjà inscrits sur les listes électorales, vous pouvez très facilement vérifier en cliquant [ici](#).

Pour vous inscrire sur les listes électorales, **avant le 14 mai 2021**, rendez-vous en mairie ou effectuez cette démarche en ligne sur [mon service-public.fr](https://mon.service-public.fr)

Procuration

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- * Utiliser le [téléservice](#), puis **aller en personne** à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne
- * Imprimer le [formulaire disponible sur internet](#), puis le remettre, **en personne** et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet
- * Remplir à la main le **formulaire disponible sur place** (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter **en personne** un justificatif d'identité

En raison de la situation sanitaire, et par dérogation à l'article L.73 du code électoral, chaque mandataire pourra disposer de deux procurations établies en France ou à l'étranger.



**Bureaux de vote : Salle des Fêtes - rue des Sports 31620
GARGAS / Dimanches 20 et 27 juin de 8h à 18h**